

Les auteurs de violences éloignés de leur famille

Justice | Une convention a été signée entre la Justice, l'État et La Clède.



■ Les signataires de la convention mercredi à La Clède.

Photo F. A.

Sur le bassin d'Alès, les violences intrafamiliales représentent une part importante des interventions de la police et de la gendarmerie. En 2014, 300 interventions ont été recensées. En 2015, 360, soit une hausse de 20%. Devant ce fléau, les services de la justice et de l'État ont décidé d'agir. Ils ont établi une convention en partenariat avec l'association alésienne La Clède.

Pour le procureur de la République, Nicolas Hennebelle, il s'agit de protéger les victimes en priorité: «*Tout un arsenal juridique nous permet de prononcer l'éviction du domicile d'auteur de violences.*»

Un dispositif afin de mieux protéger les victimes de violences

Jusqu'à récemment, ce sont les victimes, parfois avec leurs enfants, qui devaient quitter en urgence leur logement. Afin d'éviter ces situations, c'est l'individu violent qui fera l'objet d'une mesure d'éloignement. Encore faut-il qu'un dispositif d'hébergement soit fixé pour ce dernier. La présidente du tribunal d'Alès, Myriam Bendaoud exerce aussi les fonctions de juge des libertés et de la détention. La magistrate a salué «*ce changement de point de vue qui remet en cause ce qui ne se faisait pas par le passé.*» Elle explique: *Lorsque le mis en cause est placé sous contrôle judiciaire, plusieurs mesures sont prises, dont l'obliga-*

tion d'éloignement, l'interdiction d'entrer en contact avec la victime... En attendant son procès qui peut intervenir entre 10 jours et deux mois, sa résidence sera fixée au logement de l'association.»

En l'occurrence, il s'agit d'un appartement au centre-ville pouvant accueillir une personne. «*En 2015, le parquet d'Alès a eu à traiter une bonne vingtaine de cas de violences intrafamiliales, pas uniquement des violences conjugales*», note Nathalie Welte, la magistrate du parquet en charge de ce dossier.

Pour le sous-préfet d'Alès, Olivier Delcayrou, «*aucun appel au 17 ne reste sans réponse. Même si les situations sont parfois complexes, on doit trouver une solution. La puissance publique se doit de donner une réponse systématique.*»

En charge de deux centres d'hébergement, un pour les femmes victimes de violences conjugales, l'autre plus généraliste, Michel Bouquet, le président de La Clède affiche sa satisfaction devant «*ce dispositif expérimental. À l'association chaque travailleur social s'occupera soit des victimes, soit des mis en cause.*» Un peu de temps sera tout de même nécessaire afin d'avoir un retour sur l'efficacité de la mesure, avec notamment le taux d'occupation de cet appartement.

FABRICE ANDRÉS